

## COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ECOLE *du 16 octobre 2025*

<i>Ont participé à ce conseil</i>		
<i>Les représentants des communes</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme JONOT, conseillère municipale, Thil</li><li>- M. ROSTEIN, adjoint au maire, Villers-Franqueux</li><li>- Mme BEAUJARD, maire, Hermonville et vice-présidente CUGR</li></ul>	
<i>Les représentants des parents d'élèves</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme GIRARD-DEMOUGIN</li><li>- Mme MISSA</li><li>- Mme LOPES</li><li>- Mme WOESTYN</li><li>- Mme PERIN-DEPRIECK</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. SAINT-LEUX</li><li>- Mme PETIT</li><li>- M. BRUEZ</li><li>- Mme LEJEUNE</li><li>- Mme VAN DE WOESTYNE</li><li>- Mme CRASQUIN</li></ul>
<i>L'Association des Parents d'Elèves (APE)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme GIRARD-DEMOUGIN</li></ul>	
<i>Les enseignants</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme BANASIAK (directrice)</li><li>- Mme DUMORTIER</li><li>- Mme HOLL</li><li>- Mme COURTY</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme JACQUET-SARAZIN</li><li>- Mme MONCEY</li><li>- Mme MULLER</li><li>- Mme LEGRAIN</li><li>- Mme RABY</li></ul>
<i>Le service périscolaire</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme FALINSKI</li></ul>	

Excusés :

M. HORNEWER, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Reims Nord  
Mme THOMAS, adjointe au maire de Pouillon  
Mme PETIT, représentante des parents d'élèves

Absents :

Mme ULLENS DE SCHOOTEN, représentante des parents d'élèves

### Ordre du jour

- Bilan de la rentrée 2025
- Règlement intérieur 2025-2026
- Sécurité
- Coopérative scolaire, comptes rendus financiers 2024-2025
- Projets pour l'année scolaire 2025-2026
- Dispositifs d'aide
- Questions diverses

Annexes :

- Règlement intérieur de l'école 2025-2026 modifié

- Compte-rendu financier 2024-2025 de la coopérative scolaire
- La séance est ouverte à 18h30.

## I. Bilan de la rentrée 2025

➤ L'effectif de l'école, à la rentrée, était de 201 élèves répartis dans huit classes comme suit :

- Petite - Moyenne Section 1: Mme HOLL → 26 élèves (12 PS + 14 MS)
- Petite - Moyenne Section 2 : Mme JACQUET-SARAZIN → 27 élèves (15 PS + 12 MS)
- Moyenne - Grande Section : Mme COURTY → 26 élèves (8 MS + 18 GS)
- CP : Mme DUMORTIER : 20 élèves
- CE1: Mme MONCEY: 21 élèves
- CE2 : Mme MULLER : 26 élèves
- CM1 : Mme BANASIAK / M. THUILLIER : 30 élèves
- CM2 : Mme LEGRAIN : 25 élèves

➤ L'école maternelle compte trois ATSEM, deux à temps complet et une à mi-temps.

- Mme MÉRAT : classe des Petits-Moyens 2 : journée complète
- Mme VAUQUOIS : classe des Petits-Moyens 1 : uniquement le matin
- Mme PALOMBO : classe des Moyens-Grands : matin et classe des Petits-Moyens 1 : après-midi

En maternelle, l'après-midi, un décloisonnement est organisé. Tous les élèves de moyenne et grande sections sont répartis dans des groupes qui tournent sur la semaine.

Chaque enseignant prend en charge une discipline :

- Éveil aux langues : Marine COURTY
- Découverte du monde : Manon HOLL
- Éveil musical : Aurore JACQUET
- Échange de livre : ATSEM, Mme Mérat ou Mme Palombo

➤ En élémentaire, tous les élèves du CP au CM2 ont réalisé les évaluations nationales de rentrée. Les résultats sont transmis individuellement aux familles et des entretiens organisés en fonction des besoins.

Mme Beaujard interroge l'équipe sur les résultats qui, à l'échelle nationale, baissent. Pour ce qui est du secteur de collège de Saint-Thierry et plus particulièrement d'Hermonville, les résultats restent globalement satisfaisants.

Les prévisions d'effectifs ont, cette année, été remontées pour trois ans :

**2025** : 201 ; **2026** : 196 ; **2027** : 187 ; **2028** : 180

On constate donc une possible baisse des effectifs ces prochaines années.

Mme Beaujard tient à faire un état des lieux sur les prévisions qui ne sont en effet pas à la hausse, d'autant que le plan d'urbanisme vise à limiter l'implantation de nouveaux lotissements : c'est ce qui, par le passé, permettait d'avoir de nouveaux élèves sur l'école.

La commune de Saint-Thierry aurait demandé au Grand Reims une étude concernant un possible rattachement des communes de Thil et Pouillon à Merfy/Saint-Thierry.

Cette idée de modification de la carte scolaire impacterait très fortement et négativement le groupe scolaire d'Hermonville qui accueille les élèves de ces deux communes depuis plus de trente ans.

Mme JONOT indique que ce point a été discuté en conseil municipal à Thil et la délibération indique une opposition de la commune. Il en serait de même pour Pouillon.

## **I. Règlement intérieur de l'école**

Voir feuille annexe 1, les propositions de modifications sont portées en couleur.

Le plan Vigipirate impose qu'il n'y ait aucune circulation dans l'école en dehors des horaires d'accueils.

Plusieurs modifications sont proposées, lecture en est faite.  
Après discussion, le règlement est validé ainsi à l'unanimité.

## **II. Sécurité**

*Plusieurs exercices sont prévus sur l'année*

- ***Deux exercices d'évacuation des locaux sur le temps scolaire***

*Il sera nécessaire d'imaginer des scénarios permettant de ne pas toujours évacuer de la même façon.*

*Il est également prévu de réaliser un exercice d'évacuation du dortoir mais hors temps de sieste, afin de préparer les élèves à évacuer dans ces conditions particulières et que chacun ait bien connaissance de son rôle.*

- ***Un exercice de confinement (le confinement de toutes les personnes présentes a lieu dans la salle de repos)***

- ***Exercice attentat / intrusion : jeu de cach-cache mis en place durant la prochaine période, sur l'ensemble du groupe scolaire. D'autres interventions sont à venir, toujours sous forme de jeux qui viseront à travailler le calme, le silence ainsi que les déplacements discrets. Il a lieu en cours de période 2. Une évacuation en dehors des locaux, dans les rues annexes est également à prévoir.***

Le plan de mise en sécurité a été transmis à la mairie. Il devrait être retravaillé cette année sous des modalités différentes (PPMS uniifié).

Si cela devait se produire, il est expliqué aux parents qu'ils ne doivent en aucun cas venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école et laisser les autorités compétentes intervenir.

**Rappel : plan vigipirate renforcé en « urgence attentat » : un adulte est dorénavant posté aux deux entrées de l'école durant les temps d'accueil pour pouvoir continuer à laisser entrer les parents en maternelle. Le temps dédié à l'accueil est donc à respecter scrupuleusement, la ponctualité des familles est indispensable.**

Concernant la possibilité d'un système d'alerte en cas d'intrusion, Mme Beaujard précise que la CUGR prévoit d'équiper les écoles qui n'en ont pas encore bien que les textes ne l'indiquent pas comme obligatoire.

Vont être installés sur les écoles du Grand Reims, des dispositifs avec des boîtiers noirs qui, une fois enclenchés, diffuseront un message. Un prestataire fera une levée de doute et se chargera d'appeler la gendarmerie en cas de problème. L'installation est prévue courant 2026 au plus tard en principe.

Un exercice incendie a été réalisé lundi 13 octobre sur le temps périscolaire (12h30) : les enfants n'en avaient pas été informés auparavant, Mme Falinski nous informe que tout s'est bien passé.

Sur la question des travaux, un agent « multi-services » a été recruté depuis l'été 2025 et intervient sur les « petits travaux » de l'école. L'équipe enseignante apprécie fortement son travail.

## **I. Coopérative scolaire (bilan 2024-2025) et projets prévus pour l'année 2025-2026**

*La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) qui aide le mandataire dans la gestion des tâches administratives.*

« L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire et d'un grand nombre de foyers coopératifs de collèges et de lycées. »

## 1. Bilan financier (cf. Annexe)

Le détail des différentes lignes se trouve en annexe.

Le solde de la coopérative scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2025 est le suivant : **3 637,71 €**

Charges : 41 447,25 euros

Entrées : 37 348,75 euros (ventes, subventions mairies, participations familles)

L'équipe tient à remercier vivement toutes les personnes qui permettent la mise en place et la réussite des différents projets. Merci également aux familles pour le versement de la cotisation annuelle.

Depuis le dernier arrêté, l'A.P.E. a versé une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à l'école en plus de subventions habituelles. L'équipe enseignante lui adresse tous ses remerciements.

## 2. Actions, projets, sorties et manifestations scolaires pour l'année 2024-2025

Durant cette année scolaire, plusieurs projets et actions ont été ou seront menés (liste non exhaustive) :

Date ou période	Classe.s concernée.s	Nature du projet	Description
<b>Toute l'année</b>	Cycles 2 et 3	<b>Plan pHARe</b>	Jeudi 6 novembre : journée NON AU HARCELEMENT L'école est inscrite au plan pHARe de lutte contre le harcèlement scolaire. Différentes actions sont menées durant l'année auprès des classes concernées.
<b>Toute l'année</b>	Toutes	<b>Intervention de l'infirmière scolaire</b>	Interventions sur différentes problématiques : hygiène, sommeil, alimentation, écrans, consentement.
<b>Vendredi 5 septembre 2025</b>	MS-GS CP	<b>Sortie « vendanges »</b>	Les classes Moyenne-Grande Section et de CP se sont rendues dans les vignes et au pressoir. Un grand merci à M. Minière d'avoir accueilli les enfants.
<b>Tous les vendredis (sauf cas exceptionnels)</b>	GS	<b>Sortie marche</b>	Chaque vendredi matin, les GS randonneront dans et autour du village pour explorer différentes thématiques.
<b>Vendredi 26 septembre 2025</b>	CM1	<b>Visite de la mairie d'Hermonville</b>	Découverte de l'organisation de la commune dans le cadre du travail en EMC (Education Morale et Civique) et Géographie
<b>Vendredi 3 octobre 2025</b>	Cycles 2 et 3	<b>Nettoyons la nature</b>	Opération de nettoyage et de sensibilisation au tri des déchets.
<b>Vendredi 3 octobre 2025</b>	Toutes	<b>Venue du photographe</b>	Prise de vue des élèves sur autorisation parentale.
<b>Lundi 13 octobre 2025 + autres dates dans l'année</b>	GS-CP	<b>Rallye mathématiques</b>	Matinée de liaison entre la Grande Section et le CP. Ateliers tournants de jeux mathématiques, encadrés par enseignants et parents d'élèves volontaires. Merci à eux.

<b>Jeudi 6 novembre 2025 après-midi</b>	CE1 et CE2	<b>Musée Saint-Rémi</b>	Visite des salles « Préhistoire » et « Gallo-Romains » Animations avec guide.
<b>Mardi 11 novembre 2025</b>	Toutes	<b>Commémoration</b>	Il est proposé aux familles des élèves scolarisés de participer à la cérémonie commémorative d'Hermonville pour chanter « la Marseillaise » dans les différents lieux de mémoire. Le rendez-vous est fixé à 9h place Truchon à Hermonville.
<b>Vendredi 21 novembre 2025 puis plus tard dans l'année</b>	CE1 et CE2	<b>Projet en partenariat avec la maison de la Nature de Boult-aux-Bois</b>	Le projet est articulé autour de l'EDD (Education au Développement Durable) et des sciences (découverte de la Biodiversité) et se déroulera en trois temps : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 interventions à l'école avec sorties de proximité</li> <li>• 1 sortie à Boult-aux-Bois en avril 2026 pour finalisation du projet.</li> </ul> Projet financé en grande partie par la région Grand Est.
<b>Date non définie</b>	maternelle et CP	<b>Matinée de Noël</b>	Le Père Noël visitera les classes concernées.
<b>Date non définie</b>	Toutes	<b>Spectacle de Noël</b>	En réflexion  Dans le cadre du projet passerelle avec la microcrèche d'Hermonville, les grands seront invités à profiter du spectacle.
<b>Novembre / décembre 2025</b>	Toutes	<b>Ventes de chocolats et de fromages (incertitude) pour cette fin d'année</b>	organisées au profit de la coopérative scolaire.
<b>Décembre 2025 /janvier 2026</b>	CM1 CM2	<b>Petits champions de la lecture</b>	Concours de lecture orale à l'échelle de la classe puis phase départementale, rencontre entre écoles.
<b>Lundi 9 février 2026</b>	PS/MS/GS	<b>Carnaval MATERNELLE</b>	Une fête de Carnaval aura lieu : les élèves arriveront costumés à l'école le matin et partageront un goûter. les grands-parents des enfants seront invités à partager ce moment.
<b>Mercredi 1<sup>er</sup> avril au vendredi 3 avril 2026</b>	MS/GS et CP	<b>Projet Classe Découverte</b>	Les élèves des classes de MS/GS de Mme Courty et de CP de Mme Dumortier partiront en Baie de Somme pour 2 nuitées sur un projet de découverte du milieu marin.
<b>Date non définie</b>	PS/MS/GS	<b>« Chasse aux œufs »</b>	Les élèves de maternelle participeront à une chasse dans la cour ou dans l'école selon la météo.
<b>Vendredi 29 mai 2026</b>	PS/MS/GS/ CP	<b>Fête des parents MATERNELLE + CP</b>	Les parents retrouveront enfants et enseignants pour un échange convivial. Une visite des classes sera proposée afin de découvrir les travaux de l'année.

<b>Semaine du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2026</b>	CM1 /CM2	<b>Projet Classe de mer</b>	L'Epine (Vendée) : île de Noirmoutier
<b>Samedi 13 juin 2026</b>	Cycles 2 et 3	<b>Art et jazz 2026</b>	Les élèves de cycle 2 et cycle 3 seront invités à chanter lors du festival dans le village.
<b>Samedi 20 juin 2026</b>	Toutes	<b>Fête de l'école</b>	Organisée par l'APE
<b>Courant juin</b>	PS → CM2	<b>Après-midi sportive</b>	Les élèves de la PS au CM2 seront regroupés en équipes mixtes (tous niveaux) et participeront à plusieurs ateliers sportifs.

## **V. APC, SOUTIEN et STAGES DE RÉUSSITE**

La proposition d'APC présentée par l'école n'a pas de caractère obligatoire. Ces activités constituent un temps scolaire supplémentaire et concernent TOUS LES ÉLÈVES. Elles peuvent être une aide ponctuelle aux enfants rencontrant quelques difficultés ou permettre la mise en place d'activités diverses liées au Projet d'École.

En cas d'acceptation, il revient aux familles de prendre à leur charge le transport de l'enfant à ces activités et de prendre toutes les dispositions pour permettre une fréquentation régulière de l'enfant à ce dispositif afin que celui-ci soit efficace.

Les créneaux d'APC sont les suivants : MARDI et JEUDI de 11h30 à 12h.

Pendant les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et d'été (fin août) ont lieu des stages de réussite. Ils ciblent les élèves rencontrant certaines difficultés scolaires. Les élèves sont encadrés par des enseignants volontaires et répartis en groupe de maximum 6 élèves durant 4 matinées (4 fois 3h).

Mme BANASIAK, Mme COURTY, Mme DUMORTIER, Mme HOLL , Mme LEGRAIN et Mme MULLER sont investies dans ce projet d'aide aux élèves.

## **VII. Questions diverses**

Aucune autre question que celles à l'ordre du jour n'ont été transmises.

*A noter que les décisions des conseils municipaux de Thil et Pouillon ont été vérifiées : ils ont voté défavorablement pour le regroupement scolaire avec Saint Thierry.*

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h20.

**Les prochains conseils d'École auront lieu les lundi 16 mars 2026 et mardi 23 juin 2026, à 18h30.**

**Le Secrétaire de séance,  
Mme COURTY Marine**

**Le Président,  
Mme BANASIAK Estelle**

# OCCE de la Marne

## Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2024 - 2025

Coopérative scolaire du Groupe scolaire des 2 Coteaux, à HERMONVILLE (51 220), 7 rue des Buries  
(051-1189)

Compte : Crédit Agricole 060 004 231 20 - CAE INST (mutualisé)

Mandataire : Estelle BANASIAK. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

### Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	19 065,77	7070 0008 Ventes d'objets	23 925,35
6168 1008	Assurances	51,50	7080 0008 Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	20 423,38	7410 0008 Subventions des collectivités locales (3)	1 170,00
6270 0008	Frais bancaires	12,00	7551 0008 Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 51	463,50	7551 1008 Subventions d'associations	6 131,50
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008 Participations des familles	6 105,90
6800 0008	Biens durables	1 415,10	7700 0008 Recettes exceptionnelles	0,00
<b>Total des charges (A) :</b>		<b>41 431,25</b>	<b>Total des produits (B) :</b>	<b>37 332,75</b>
<b>Résultat de l'année 2024 - 2025 (B-A) (+/-) : -4 098,50</b>				

### Bilan simplifié au 31 Août 2025

<u>ACTIF</u>	Soldes des comptes au 31/08/2025	<u>PASSIF</u>
512 01 Crédit Agricole (1)	3 589,55	110 Report à nouveau au 1.09.2024 :
512 02 Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2024
530 Caisse en espèces (2)	48,16	Résultat de l'année 2025 :
478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :
<b>Total de l'actif :</b>	<b>3 637,71</b>	<b>Total du passif :</b>
<b>La différence entre l'actif et le passif est : 0,00</b>		
<b>Le bilan simplifié est équilibré.</b>		

#### **(1) Compte bancaire 512 01 Crédit Agricole :**

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512 01, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 3 589,55

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512 01) : 3 589,55

Le rapprochement bancaire est bon.

#### **(2) Arrêté de caisse au 31 août 2025 :**

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

		Nombre	Somme
Billets :	200,00 €	0	0,00
	100,00 €	0	0,00
	50,00 €	0	0,00
	20,00 €	1	20,00
	10,00 €	1	10,00
	5,00 €	2	10,00
Pièces :	2,00 €	4	8,00
	1,00 €	0	0,00
	0,50 €	0	0,00
	0,20 €	0	0,00
	0,10 €	1	0,10
	0,05 €	1	0,05
	0,02 €	0	0,00
	0,01 €	1	0,01
Solde indiqué dans le bilan (case 530) :			48,16
L'arrêté de caisse est bon.			

**École Primaire « Les Deux Coteaux »  
5 rue des Buries – 51 220 HERMONVILLE  
03 26 61 53 56 / ce.0510335m@ac-reims.fr**

## Règlement intérieur

**Année scolaire 2025 - 2026**

(inscrit dans le cadre du règlement départemental affiché à l'école)

## **PREAMBLE**

**Le service public de l'éducation** repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

## **FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE**

L'admission des enfants est prononcée, **dans la limite des places disponibles**, au profit des enfants âgés de deux ans révolus au jour de la rentrée scolaire. Toutefois, les enfants qui atteindront cet âge dans les semaines suivant la rentrée et au plus tard au 31 décembre de l'année en cause pourront être admis, à compter de la date de leur anniversaire, **toujours dans la limite des places disponibles**.

**L'obligation scolaire est fixée à 3 ans, la fréquentation doit être assidue.**

**La continence s'acquiert en premier lieu au sein de la famille mais peut faire l'objet d'un contrat de coéducation. Un aménagement pourra être proposé afin de permettre cette acquisition.**

La fréquentation de l'école est obligatoire conformément aux textes législatifs en vigueur. Il n'est donc pas autorisé de partir en vacances durant le temps scolaire.

## Absences

Les représentants légaux de l'enfant doivent faire connaître sans délai les motifs légitimes de l'absence (maladie, absence de transport...). En cas de maladie contagieuse à éviction, un certificat médical doit être produit.

Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite du responsable légal, pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel.

A compter de 4 demi-journées d'absence non justifiées par mois, un dossier d'absentéisme est établi.

## **VIE SCOLAIRE**

## **Enseignement public et principe de laïcité**

La laïcité est un des principes de la République et un fondement de l'école publique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, dans les écoles, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves et adultes manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

La charte est annexée au présent règlement.

## **Charte internet**

Les adultes et les élèves signent une charte d'utilisation de l'internet.

**Programme pHAre** : l'école adhère au programme, dispositif national de lutte contre le harcèlement.

## Horaires

La semaine scolaire s'organise sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

**Chaque jour :** Accueil de 8h20 à 8h30 – Sortie à 11h30

**Accueil de 13h20 à 13h30 – Sortie à 16h30**

mission of forming a honest, moral & honest

→ pour des raisons de sécurité, les adultes sortant de l'école à partir de 8h30 et de 13h30 sont priés de vérifier que la porte

→ pour des raisons de sécurité, les adultes sortant de l'école à partir de 8h30 et de 13h30 sont priés de veiller que la porte est bien fermée.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h.

## Accueil et remise des élèves

### Niveaux « maternelle » : PS – MS – GS

- Il est obligatoire pour les parents de présenter eux-mêmes (ou personnes habilitées à cet effet) leur enfant à l'entrée de la classe, en présence d'un enseignant ou d'une ATSEM.
- Aucun enfant ne peut repartir seul chez lui et ne sera confié à une personne étrangère non mentionnée sur l'autorisation de sortie sans présentation d'une décharge signée des parents.
- A partir de la prise en charge de l'enfant, à la porte de la classe, les enfants sont sous la pleine responsabilité des parents, même dans l'enceinte de l'école. Il est **interdit** de laisser les enfants jouer sur les estrades ; dans la salle de motricité ou la bibliothèque.

### Niveaux « élémentaire » : CP-CE1-CE2-CM1-CM2

L'accueil est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Il se fait dans la cour le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h20 à 13h30, dans le hall **pour les externes et dans la cour pour les demi-pensionnaires**.

La sortie se fait par la porte principale à 11h30 et à 16h30 **pour tous les élèves**.

Seuls les enfants prenant le bus de ramassage scolaire sont autorisés à rentrer dans la cour avant ces horaires, ils sont sous la responsabilité de l'adulte chargé(e) de les accompagner, les autres enfants doivent attendre l'ouverture des grilles **ou de la porte** par l'enseignant(e) **ou le personnel périscolaire** de service.

## Surveillance et remise des élèves aux familles

À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par le service périscolaire ou par un dispositif d'accompagnement tel que les APC.

## Assurance

Il est conseillé aux parents d'assurer leurs enfants en Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

## Vêtements

Ils doivent :

- être marqués au nom de l'enfant, **surtout** : les écharpes, moufles, bonnets, cagoules, gilets.
- être pratiques (passage aux toilettes, éducation physique tous les jours en maternelle, peinture, encre...)

Pour les enfants dormant à l'école, un sac de couchage est demandé ; celui-ci doit être repris à chaque période de vacances pour le lavage (et plus fréquemment si les parents le souhaitent).

## LOCAUX SCOLAIRES : HYGIENE, SECURITE ET USAGE

L'accès aux locaux scolaires aux personnes étrangères au service est soumis à l'autorisation du directeur d'école.

Afin de limiter la circulation des personnes dans l'école, il est demandé à chacun de se présenter auprès du directeur ou de l'enseignant(e) présent(e) à l'accueil avant de rentrer, si nécessaire, dans les locaux. Les personnes extérieures à l'école ne peuvent circuler dans l'école après 11h30 ou 16h30 (sauf RDV) pour aller rechercher des affaires dans les classes. Le nettoyage des locaux commence à 16h30.

## Organisation des soins et des urgences

Concernant les petits soins courants : ils sont dispensés par les l'enseignant(e)s de service ou de la classe.

En cas d'urgence : situation où il existe un risque vital seul l'appel au 15 est habilité à réguler à distance la prise en charge médicale d'une personne en détresse et apporter une réponse appropriée à toutes les sollicitations.

La prise de médicaments sur le temps scolaire n'est autorisée que dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) – les enfants ne peuvent, en aucun cas, avoir des médicaments en leur possession.

(Rappel article 3 du règlement intérieur périscolaire : Dispositions sanitaires – Les agents du Grand Reims chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants ne sont pas habilités à administrer un traitement médical même sous ordonnance. En revanche, en cas de problèmes médicaux récurrents ou d'intolérance/allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place).

## Éducation à la nutrition (BO mars 2010 circulaire 16/03/2010)

Afin de limiter les prises alimentaires au cours de la journée scolaire, les goûters ne sont pas autorisés lors des récréations.

## Objets, matériels... interdits à l'école

- |  |   |
|--|---|
| ✓ Les jeux tels que consoles   | connectés                                     |
| ✓ Les grosses billes (« cailles, mammouth... »)                            | ✓ Les chaussures à talon et tongs non fermées |
| ✓ Les objets dangereux   | ✓ Les médicaments                             |
| ✓ Les sucettes, bonbons et chewing-gum, ainsi que les goûters individuels. | ✓ En maternelle : les jouets de la maison     |
| ✓ Les téléphones portables et autres objets                                | ✓ En maternelle : Les sticks à lèvres         |

Pour tout objet, jouet, bijou, collections apportés par les enfants, l'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

## Bijoux

Il est conseillé de ne pas faire porter de bijoux.